

DECLARATION DE POLITIQUE ERASMUS

Introduction

L'expertise artistique, la professionnalisation en musique et en danse impliquent depuis toujours le dépassement des frontières ; elles appellent plus que jamais le partage des compétences et la mobilité des acteurs. Pour répondre à ces défis, le Conservatoire développe des partenariats dans toute l'Europe et au-delà. Ils structurent la formation des élèves, intègrent ceux-ci aux réseaux européens de l'emploi et assurent le rayonnement mondial de l'établissement.

Fondée sur ces enjeux, la stratégie Erasmus du Conservatoire met en œuvre des actions de mobilité et de coopération en réseau avec d'autres écoles. Redéfinie depuis les nominations d'Émilie Delorme, directrice, et de Marine Thyss, directrice adjointe, en janvier et mai 2020 respectivement, elle fait l'objet d'un dialogue avec l'ensemble des responsables pédagogiques. Aussi la présente déclaration expose-t-elle un projet nouveau, en cours de développement, qui s'appuie sur une expérience et une vision fortes, laissant ouvertes par ailleurs certaines réflexions sur les travaux à venir et leurs modalités.

1. Mobilité

La mobilité des étudiants et du personnel permet aux participants d'échanger des compétences spécifiques avec 85 établissements partenaires. Bien que les initiatives individuelles restent fortement encouragées, le projet d'établissement vise depuis janvier 2020 à en harmoniser les objectifs, pour les inclure dans un cadre d'apprentissage commun, complet et accessible à tous. Des formations internationales telles que le master européen de jazz EUJAM, créé en 2010, ou le master européen de musique de chambre ECMAster, créé en 2019, inscrivent déjà la mobilité dans des parcours d'études où elle constitue une étape requise et primordiale. De même, les projets d'enseignement et de formation destinés au personnel, s'ils continuent de nourrir des recherches autonomes, s'intègrent désormais à des travaux collectifs touchant un public large au sein de l'institution :

mobilités d'enseignement pour encadrer des élèves en orchestre ou en ballet ; mobilités de formation pour repérer les outils technologiques et logistiques permettant une meilleure gestion des espaces, ainsi que des ressources audiovisuelles et bibliographiques.

L'objectif pour la période 2021-2027 est de renforcer cette approche globale, pour un plus grand impact sur la communauté éducative et une meilleure inclusion de tous les publics. Ainsi, une concertation sera menée avec la direction des études musicales et de la recherche, la direction des études chorégraphiques et les huit départements pédagogiques du Conservatoire pour fixer des objectifs de mobilité par cursus. Certaines formations prévoient une période d'études dans un autre pays européen, soit pour la totalité, soit pour un pourcentage significatif des étudiants concernés.

Les compétences précises visées par chaque apprentissage feront également l'objet d'un échange interne et d'une redéfinition, qui mènera naturellement au renforcement de liens avec quelques partenaires privilégiés selon les domaines. A terme, ce rapprochement permettra des échanges plus fluides, ainsi que le partage d'expertise. Une telle réflexion sur les cursus de danse a déjà produit un document stratégique citant les enseignements prioritaires et les écoles susceptibles de les partager au plus haut niveau. Cette sélection de partenaires ciblés, déjà à l'œuvre dans les réseaux bâtis par le Conservatoire, tels ECMA (l'Académie européenne de musique de chambre, et METRIC (pour l'apprentissage de l'improvisation), présente un intérêt triple. Elle offre d'abord aux étudiants un cadre clair pour aborder la mobilité européenne, défini au sein de la formation, repéré et assimilé grâce à l'expérience des promotions précédentes. Elle permet ensuite de concentrer les efforts de gestion et de communication sur un ensemble connu de structures et d'interlocuteurs, pour un suivi fluide et une économie de temps au service d'autres projets et développements européens. Elle favorise enfin la constitution de réseaux dans le cadre des actions de coopération, second volet de la stratégie Erasmus+ (cf. *infra*), pour une construction à long terme des enseignements et une réflexion commune sur les enjeux de l'activité artistique en Europe. On notera toutefois une différence entre le caractère collectif des études chorégraphiques, favorisant l'échange simultané de plusieurs élèves avec un nombre restreint d'institutions, et le caractère individuel des études musicales, reposant davantage sur les projets des élèves, en raison à la fois du nombre limité de places par école et du grand nombre de disciplines impliquées, ayant leurs spécialistes dans des établissements très divers (tous les instruments de l'orchestre moderne mais aussi les instruments historiques, le chant, la composition et les métiers du son).

Grâce au programme Erasmus+, le Conservatoire soutient jusqu'à présent tous les élèves admis dans une école partenaire, sans exception, à hauteur du montant maximal prévu pour chaque pays. Cet engagement traduit une attention particulière à l'inclusion des élèves les plus défavorisés. Aussi l'établissement sollicite-t-il des financements complémentaires, telles les aides à la mobilité de la région Île-de-France ou celles du ministère de la Culture (tutelle administrative). Des fonds privés obtenus dans le cadre du mécénat, tels ceux de la Fondation Meyer, contribuent également à cet objectif. Le responsable des relations internationales mène en 2020 un recensement exhaustif des aides à la mobilité spécifiques aux différents pays (ex : OFAJ en Allemagne, Éole aux Pays-Bas). Ainsi, le Conservatoire propose aux participants un ensemble complet de bourses pour pallier les inégalités économiques.

De même, alors que l'établissement s'engage contre tous les types de discrimination, la mobilité permet l'accès à un environnement choisi par l'élève pour mieux vivre son identité de genre, son orientation sexuelle ou une situation de handicap. Enfin, la mise en place de parcours clairs pour les études à l'étranger, selon les modalités citées plus haut, confortera les élèves les plus fragiles en opposant, à l'idée d'une démarche solitaire et incertaine, la réalité d'une étape essentielle, encadrée et accompagnée par l'établissement. À cet égard, la définition d'objectifs par cursus permettra d'impliquer dans le programme des étudiants découragés par leur situation individuelle et par le risque de discrimination. Une réflexion sera également menée sur la manière d'appliquer la mobilité mixte aux formations musicales et chorégraphiques, dont la nature physique et présenteielle demande une adaptation.

2. Réseaux et coopération

L'internationalisation des études s'appuie également sur la constitution de réseaux travaillant à des objectifs communs. À ce titre, le Conservatoire entretient des relations privilégiées avec un cercle restreint de partenaires, proches par le niveau artistique, la philosophie éducative, l'ambition européenne et l'efficacité logistique. Ainsi, des projets relevant de l'action clé 2 tels ECMA Next Step et METRIC (cf. *infra*) ont déjà vu le jour en coopération, notamment, avec l'Universität für Musik und Darstellende Kunst Wien (Autriche), le Conservatoire royal de La Haye (Pays-Bas), l'Académie norvégienne de musique (Oslo), l'Académie Sibelius d'Helsinki (Finlande) ou l'Académie estonienne de musique et de théâtre (Tallinn). Selon les priorités de l'enseignement, pour les études chorégraphiques en particulier, d'autres institutions pourront s'ajouter à la liste des collaborateurs réguliers.

Le questionnement collectif sur le contenu pédagogique et les débouchés professionnels permet d'identifier les nouvelles formes de transmission, les nouveaux outils, les intervenants essentiels susceptibles d'entraîner l'actualisation attendue des pratiques et des approches. Sur cette base, les partenaires déterminent ensemble quel dispositif de l'action clé 2 correspond le mieux à leur projet, afin de présenter une candidature commune. Celle-ci, comme la mise en œuvre ultérieure, prévoit des opérations ponctuelles réunissant acteurs du réseau et experts invités, ainsi que des travaux suivis à distance. Ces deux axes d'activité mènent à la constitution de ressources en ligne et à la structuration du partenariat, en vue de sa pérennisation au terme de la période concernée par le soutien d'Erasmus+. Ainsi, la constitution de réseaux établit des liens durables pour une réflexion collective sur les grandes orientations du secteur artistique.

Enfin, à l'heure où une pandémie planétaire menace les relations internationales et incite certaines puissances au repli, le Conservatoire veut affirmer à travers le programme Erasmus+ son attachement à la mobilité et au dialogue européens. Fidèle aux directives de la Commission, l'établissement a mené au terme prévu toutes ses activités à travers la crise sanitaire, offrant le bénéfice de ses cours en ligne et de ses aides d'urgence aux élèves accueillis, plaidant l'alternative plutôt que l'annulation. Quels que soient les changements brusques, les compromis durables ou non imposés à la mobilité de demain, l'institution saura toujours se renouveler afin de poursuivre, dans les modalités du jour, le concert des cultures.